

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

CPF : 203
Eligible AIF
ID : UJAMAA-VAE

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toute personne qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

+596 696 539 200

byen-bonjou@ujamaaconseil.com

www.ujamaaconseil.com

+596 596 757 004



OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Bien construire le dossier de recevabilité de la candidature à la VAE
Contribuer à la description pertinente des activités et de l'expérience du candidat
Fournir un appui technique à la rédaction des livrets
Maîtriser les fondamentaux de la mise en situation professionnelle
Préparer l'entretien avec le jury grâce à la mobilisation de techniques de prise de parole en public

PROGRAMME

A- Constitution du dossier de recevabilité de la candidature VAE
B- Exploration du parcours personnel et professionnel
C- Identification et description des activités liées à la validation visée
D- Elaboration du dossier de validation
E- Préparation, le cas échéant, à la mise en situation professionnelle
F- Préparation à l'entretien avec le jury

PRE-REQUIS :

Tout public doté d'expérience professionnelle. Savoir lire et écrire

Bonne connaissance du dispositif VAE

Aide à la constitution du dossier de recevabilité

Accompagnement post-jury

DURÉE :

48 heures d'accompagnement pendant 12 mois, en présentiel et distanciel

TARIF :

3120€ net de taxe

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Entretiens individuels

Recherche documentaire

Exercices de prise de parole en public

RÉSULTATS

Obtenir le diplôme ou la certification visée par la VAE

Améliorer sa communication orale

Consolider ses compétences en rédaction